

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE SPECIFIQUE
Accompagnement, Coaching et Protection
de la femme et l'enfant dans le cadre de la coparentalité toxique

PRÉAMBULE

Le présent accompagnement est fondé sur le respect de l'être humain, la recherche de son autonomie et la protection prioritaire de l'intérêt supérieur de l'enfant.

J'exerce ma pratique conformément aux principes cardinaux du Code de Déontologie Global (EMCC / ICF). La présente charte spécifique vient préciser et cadrer les modalités d'exercice adaptées aux enjeux des violences psychologiques, de la reconstruction après l'emprise et de la coparentalité complexe.

1. CADRE PROFESSIONNEL ET POSTURE

1.1. Posture d'autonomisation (Anti-emprise)

Mon rôle n'est en aucun cas d'exercer une quelconque influence. Face aux dynamiques de domination psychologique que vous avez traversées, mon accompagnement repose strictement sur les principes suivants :

- Je ne prends jamais de décisions à votre place.
- Je n'impose aucun choix de vie, de séparation ou de stratégie parentale.
- Je stimule votre libre arbitre, votre esprit critique et votre auto-détermination

1.2. Limites de mon champ d'intervention

Le coaching est une démarche d'accompagnement orientée sur le présent, la clarification des objectifs, la reconstruction de l'estime de soi et le développement de stratégies opérationnelles en fonction de votre besoin que vous aurez exprimé au préalable.

- Ni psychothérapie : Le coaching ne constitue ni un soin médical, ni une prise en charge psychiatrique ou psychanalytique.
- Ni conseil juridique : Je ne délivre aucun conseil juridique ou fiscal et ne me substitue pas au travail des avocats.
- Orientation : Si votre situation ou celle de votre enfant relève d'une souffrance psychologique profonde (dépression sévère, trauma non stabilisé) ou d'un besoin juridique, je m'engage à vous réorienter vers des professionnels de santé (psychiatre, psychologue) ou des juristes spécialisés.

2. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

2.1. Secret professionnel

Toutes les informations confiées lors des séances (paroles, documents, situations familiales) sont strictement confidentielles. Aucune donnée ne sera transmise à des tiers, y compris au coparent ou à l'entourage, sans votre accord écrit et préalable.

2.2. Sécurité numérique et physique

Consciente des risques de surveillance ou de contrôle à distance pouvant exister dans les contextes de coparentalité toxique, je mets en place des protocoles de communication sécurisés (canaux d'échange adaptés, discrétion des intitulés de rendez-vous) pour préserver la sécurité de votre statut de parent et celui de votre enfant.

3. PROTECTION DE L'ENFANCE ET OBLIGATION LÉGALE

3.1. Priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant

Mon accompagnement vise à préserver le développement psycho-affectif ainsi que la sécurité physique et morale de l'enfant au sein de la dynamique familiale.

3.2. Levée du secret professionnel (Signalement)

Conformément à la législation en vigueur (Article 434-3 du Code pénal relatif à la protection des mineurs et personnes vulnérables) :

- La confidentialité cède impérativement devant le devoir de protection.
- Si je constate, identifie ou suspecte des éléments objectifs révélant qu'un enfant mineur est en situation de danger grave ou imminent (violences physiques, psychologiques, négligences graves), j'ai l'obligation légale d'effectuer un signalement ou une Information Préoccupante (CRIP) auprès des autorités compétentes. Vous en serez informée préalablement, sauf si cette démarche met immédiatement en danger l'enfant ou vous-même.

4. OBLIGATION DE MOYENS, SUPERVISION ET NEUTRALITÉ

4.1. Obligation de moyens

Je mets à votre disposition l'ensemble de mes compétences méthodologiques, de mes outils et de mon écoute. Je ne promets en aucun cas de résultats miracles ou de garanties quant à l'issue de votre accompagnement ou d'une quelconque procédure judiciaire/pénale.

4.2. Supervision et formation continue

Pour garantir la prise de recul nécessaire, éviter les transferts émotionnels et maintenir la qualité de ma pratique, je m'engage à :

- Suivre une supervision régulière auprès d'un pair ou d'un professionnel qualifié.
- Poursuivre un processus de formation continue sur les dynamiques d'emprise, les violences intrafamiliales et la protection de l'enfance.

4.3. Neutralité et non-jugement

J'accueille votre histoire et votre vécu avec bienveillance, sans émettre de jugement de valeur moral, religieux ou culturel.

Ce cadre éthique est le socle de mon engagement à vos côtés